

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	16 ^{eme}
Nom de site	26/RANELAGH	Numéro	T15231
Adresse du site	26, rue du Ranelagh	Hauteur	R+8 (31.75m)
Bailleur de l'immeuble	Privé - Syndicat de copro du 26 rue de Ranelagh	Destination	Habitation
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur 3 antennes à faisceaux orientables et partage de la fréquence 2100 MHz 4G/5G.		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; Free présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	25/05/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	25/06/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 330°, 90° et 240°		
Distance des ouvrants	5m en dessous de l'antenne (Fenêtres) 5m et 8m en dessous de l'antenne (Balcons)	Vis-à-vis (25m)	R+7
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100) : 330° < 4V/m - 90° < 3V/m - 240° < 2V/m 5G (3500) : 330° < 4V/m - 90° < 3V/m - 240° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	33 (azimut 330°) / 32.85m (azimut 90°) / 33.05m (azimut 240°)		

Incidence visuelle

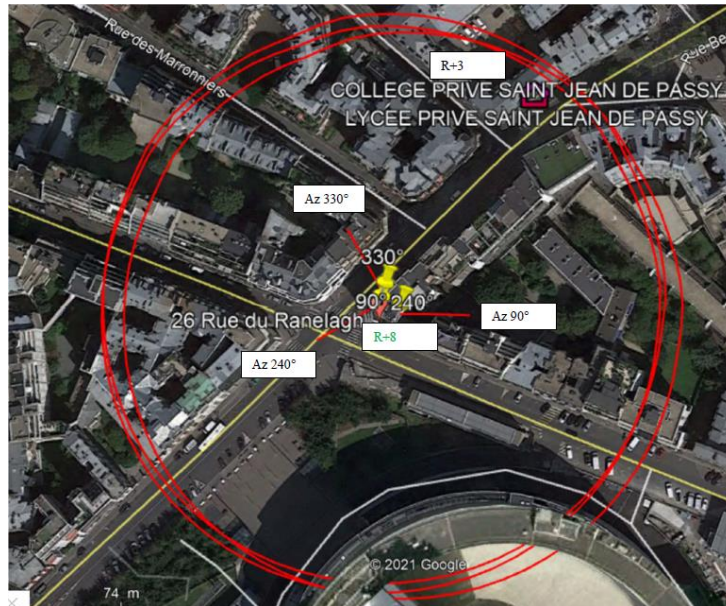
Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 330°, 90° et 240°. (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Ajout de 3 nouvelles antennes
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	<input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m *
Ecole élémentaire collège et lycée privée	72 Rue Raynouard	R+3	Non	88,5m	Inférieur à 1V/m

*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 26 RUE RANLAGH 75016 PARIS-16E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 330°	Azimut 90°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	28.5 m	31.5 m	28.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 26 RUE RANLAGH 75016 PARIS-16E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 330°	Azimut 90°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	28.5 m	31.5 m	28.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

a. Azimut 330°

b. Azimut 90°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 330°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 31.5m.



c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5m.



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



AVEC CHANGEMENT VISUEL

Vue des Azimuts

Azimut 330° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

